

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 12
(Non-participation du Maire)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_16

OBJET : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Canals ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Madame le Maire présente le CFU 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

→ FONCTIONNEMENT 2025 :

Dépenses = 673 688,46 €
Recettes = 859 782,82 €
Résultat exercice 2025 = + 186 094,36 €
Report antérieur 2024 = + 291 757,04 €
Résultat clôture 2025 = + 477 851,40 €

→ INVESTISSEMENT 2025 :

Dépenses = 125 268,24 €
Recettes = 234 628,37 €
Résultat exercice 2025 = + 109 360,13 €
Report antérieur 2024 = + 324 471,11 €
Résultat clôture 2025 = + 433 831,24 €

Restes à réaliser 2025 :

Dépenses = 122 702,16 €
Recettes = 0 €
Besoin de financement = 0 €

Après cette présentation, Madame le Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal désigne comme Présidente Madame Anne-Marie MIANCIEN, 1ère Adjointe, pour permettre à l'assemblée de voter le CFU 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025, annexe signature ci-jointe ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire-Adjoint,



Anne-Marie MIANCIEN.



COMMUNE DE CANALS

CFU 2025 _ ANNEXE SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 (Non-participation du Maire)

VOTES :

Date de convocation : 21.04.2026

→ Pour : 12
 → Contre : 0
 → Abstention : 0

Présenté par la 1ère Adjointe, Anne-Marie MIANCEN

A Canals, le 27 avril 2026

La 1ère Adjointe,



Anne-Marie MIANCEN.

Délibéré et voté par le Conseil Municipal, hors de la présence de Madame le Maire, réuni en session ordinaire.

A Canals, le 27 avril 2026

Le Conseil Municipal,

FONCTION	NOM PRENOM	SIGNATURES
1ère ADJOINTE	Anne-Marie MIANCEN	
2ème ADJOINT	Stéphane THERON	ABSENT
3ème ADJOINTE	Lisa JOFFRE	
4ème ADJOINT	Franck BRULIN	
CONSEILLERE	Florence LAMBERT	
CONSEILLER	Xavier VERZEROLI	
CONSEILLER	Philippe WELTER	
CONSEILLERE	Patricia ZANUSSO	
CONSEILLER	Serge CAZALON	
CONSEILLER	Alain HAMMERLIN	
CONSEILLERE	Delphine DESCAMPS	
CONSEILLER	Lionel FERRANTE	
CONSEILLERE	Gaëlle CLARA	ABSENTE
CONSEILLER	Jean-Charles REYNAUD	

COMMUNE de CANALS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'Ordonnateur et au Comptable qui remplace à la fois le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Lors de la séance du 27 avril 2026 et hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 qui constate les résultats de l'exécution du budget 2025.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Les résultats de 2025 s'établissent comme suit :

→ FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 673 688.46 €
Recettes = 859 782.82 €
Résultat exercice 2025 = + 186 094.36 €
Report antérieur 2024 = + 291 757.04 €
Résultat clôture 2025 = + 477 851.40 €

→ INVESTISSEMENT :

Dépenses = 125 268.24 €
Recettes = 234 628.37 €
Résultat exercice 2025 = + 109 360.13 €
Report antérieur 2024 = + 324 471.11 €
Résultat clôture 2025 = + 433 831.24 €

Restes à réaliser 2025 :

Dépenses = 122 702.16 €
Recettes = 0 €
Besoin de financement = 0 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MANDATS ÉMIS (€)
011	Charges à caractère général	199 178.27
012	Charges de personnel	173 467.77
014	Atténuation de produits	102 929.00
042	Opérations d'ordre entre section	1 307.00
65	Autres charges de gestion courantes	189 195.35
66	Charges financières	7 611.07
	TOTAL DEPENSES	673 688.46

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	TITRES ÉMIS (€)
013	Atténuation de charges	14 302.84
042	Opérations d'ordre entre sections	1 307.00
70	Produits des services	38 897.76
73	Impôts et taxes	245 861.98
731	Fiscalité locale	315 356.00
74	Dotations et participations	228 788.49
75	Autres produits gestion courante	15 194.22
76	Produits financiers	7.53
77	Produits spécifiques	67.00
	TOTAL RECETTES	859 782.82

Résultat exercice 2025 = + 186 094.36 €

Report antérieur 2024 = + 291 757.04 €

Résultat clôture 2025 = + 477 851.40 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, principalement, par les charges du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, le reversement au FNGIR, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, location salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Etat, Région, Département, SDE82...) et à la participation de la commune de Fabas aux dépenses scolaires dans le cadre du RPI.

2) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MANDATS ÉMIS (€)	RESTES A REALISER au 31/12/2025 (€)
040	Opér. d'ordre entre sect.	1 307.00	
16	Rembours.d'emprunts	31 002.73	
20	Immo. incorporelles	720.00	
21	Immo. corporelles	92 238.51	122 702.16
	TOTAL DEPENSES	125 268.24	122 702.16

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	TITRES ÉMIS (€)	RESTES A REALISER au 31/12/2025 (€)
040	Opér. d'ordre entre sect.	1 307.00	
10	Dotations fonds divers	168 850.45	
13	Subventions d'invest.	64 470.92	
	TOTAL RECETTES	234 628.37	0

Résultat exercice 2025 = + 109 360.13 €

Report antérieur 2024 = + 324 471.11 €

Résultat clôture 2025 = + 433 831.24 €

→ En dépenses :

Pour 2025, les dépenses portent, principalement, sur le remboursement des emprunts, la création d'un sens unique sur les voies communales « rue des Ecoles » et « rue des Guillermounes », la réhabilitation, d'une part, du réseau des eaux pluviales au lotissement communal « Les Frênes », d'autre part, des toilettes publiques « place de la Bascule » ainsi que l'amélioration énergétique d'une partie du réseau de l'éclairage public. Divers achats ont été effectués : débroussailleuse, élagueuse, vidéoprojecteur, ordinateurs, jardinières et chaises.

→ En recettes :

Pour 2025, les recettes perçues sont le FCTVA (compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA), la Taxe d'Aménagement (en lien avec les autorisations d'urbanisme), l'autofinancement (excédents de fonctionnement), le versement de subventions du Conseil Départemental 82, de la Région Occitanie pour la mise en conformité de l'issue de secours de l'église et du SDE 82 pour l'amélioration énergétique d'une partie du réseau de l'éclairage public.

Canals, le 28 avril 2026

Le Maire-Adjoint,


Anne-Marie MIANCIEN.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_17

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que ce dernier fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 477 851.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

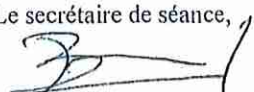
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 186 094.36 €
Résultats antérieurs reportés	+ 291 757.04 €
Résultat à affecter	+ 477 851.40 €
Solde d'exécution d'investissement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 433 831.24 €
	+ 122 702.16 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTION =	
	+ 477 851.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	327 851.40 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_18

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 de notification des bases d'imposition pour l'année 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2025, à savoir :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2026 NOTIFIEES (€)	TAUX (%) VOTÉS	PRODUIT ATTENDU (€)
Taxe foncière bâtie TFB	1 026 000	38.94	399 524
Taxe foncière non bâtie TFNB	21 100	116.89	24 664
Taxe d'habitation TH	18 800	15.40	2 895
TOTAL			427 083

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,


Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL.





COMMUNE : 028 CANALS

ARRONDISSEMENT : 82 MONTAUBAN

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOISSAC

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits références 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 018 089	38,94	145,18	1 026 000	399 524	58,96	399 524
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	21 037	116,89	284,17	21 100	24 664	116,89	24 664
Taxe d'habitation (TH)	28 637	15,40	54,88	18 800	2 895	15,40	2 895
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	427 083		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu	
					(col. 4 x col. 2 x col. 3)	(col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	427 083

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	26 576			17 766	0	- 102 929	- 156 294	- 214 881

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
427 083	=	427 083

A MONTAUBAN

Le 27 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,

M. ROLAND CABANEL



Le 27 Mars 2026
Pour la Commune,
Le Maire,

Sylvie BOREL

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



082-218200285-20260427-D2026_18-DE
Reçu le 29/04/2026

COMMUNE : 028 CANALS
ARRONDISSEMENT : 82 MONTAUBAN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOISSAC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	407
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	13 876
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	3 483
Taxe foncière sur le non bâti :	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	72 883
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	6 621
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	48
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	18 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-9 943
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	26 576

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,621305
d. Taux FB commune 2020	9,62
e. Taux FB département 2020	28,93

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	59,98	145,18
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	121,75	284,17
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,98	54,88
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	13,27
b. Taux maximum de la majoration	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	>>>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	32,57
--	-------

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_19

OBJET : Budget Primitif 2026

Le **Budget Primitif 2026**, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

→ Section **FONCTIONNEMENT** : 1 047 584,40 €

→ Section **INVESTISSEMENT** : 2 200 232,24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **Adopte** le Budget Primitif 2026 ;

→ **Autorise** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,


Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



COMMUNE de CANALS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal.

Il est présenté avec la reprise des résultats de 2025.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT VOTÉ (€)
011	Charges à caractère général	272 620,00
012	Charges de personnel	229 500,00
014	Atténuation de produits	102 929,00
023	Virement à la section d'investis.	190 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 307,00
65	Autres charges de gestion courantes	225 873,00
66	Charges financières	25 260,40
68	Dotations aux provisions	95,00
	TOTAL DEPENSES	1 047 584,40

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT VOTÉ (€)
002	Excédent antérieur reporté	327 851,40
013	Atténuation de charges	4 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 307,00
70	Produits des services	35 995,00
73	Impôts et taxes	225 124,00
731	Fiscalité locale	297 365,00
74	Dotations et participations	133 150,00
75	Autres produits gestion courante	22 750,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits spécifiques	37,00
	TOTAL RECETTES	1 047 584,40

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, principalement, par les charges du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, le reversement au FNGIR, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, location salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Etat, Département 82...) et à la participation de la commune de Fabas aux dépenses scolaires dans le cadre du RPI.

Il a été décidé, en séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2025 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2026 NOTIFIEES (€)	TAUX (%) VOTÉS	PRODUIT ATTENDU (€)
Taxe foncière bâtie TFB	1 026 000	38,94	399 524
Taxe foncière non bâtie TFNB	21 100	116,89	24 664
Taxe d'habitation TH	18 800	15,40	2 895
TOTAL			427 083

2) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	RESTES A REALISER 2025 (€)	NOUVELLES PROPOSITIONS (€)	MONTANT VOTÉ (€)
040	Opér. d'ordre entre sect.		1 307,00	1 307,00
16	Rembours.d'emprunts		56 855,24	56 855,24
20	Immo. incorporelles		42 000,00	42 000,00
21	Immo. corporelles	122 702,16	1 977 367,84	2 100 070,00
	TOTAL DEPENSES	122 702,16	2 077 530,08	2 200 232,24

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLÉ	RESTES A REALISER 2025 (€)	NOUVELLES PROPOSITIONS (€)	MONTANT VOTÉ (€)
001	Excéd. Antérieur reporté		433 831,24	433 831,24
021	Virement section fonct.		190 000,00	190 000,00
040	Opér. d'ordre entre sect.		1 307,00	1 307,00
10	Dotations fonds divers		169 721,00	169 721,00
13	Subventions d'invest.		585 373,00	585 373,00
16	Emprunts		820 000,00	820 000,00
	TOTAL RECETTES	0	2 200 232,24	2 200 232,24

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

→ **En dépenses :**

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. De plus, apparaît, également, le remboursement du capital des emprunts.

Pour 2026, les projets d'équipement et de travaux portent essentiellement sur les domaines suivants : extension des locaux scolaires, construction d'un atelier municipal, aménagement divers : sécurisation routière lieu-dit « La Louise » et « route de Fabas » en agglomération, réhabilitation de la cour de l'école et la mise en place supplémentaire de caméras de vidéoprotection.

→ **En recettes :**

Les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'Aménagement), la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA (FCTVA), l'autofinancement (excédents de fonctionnement) ainsi que les subventions d'investissement (Etat, Région, Département) perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Il est prévu la réalisation d'un prêt de 820 000 € pour l'extension des locaux scolaires.

Canals, le 28 avril 2026

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_20

OBJET : Attribution subventions 2026

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
COMITE DES FETES	4 700 €	Unanimité
CROIX ROUGE	50 €	Unanimité
SECOURS POPULAIRE	50 €	Unanimité
LES RESTOS DU CŒUR	50 €	Unanimité
PREVENTION ROUTIERE	50 €	Unanimité
NUISIBLES CANALS (ACCA)	50 €	Unanimité
FNACA	160 €	Unanimité
ADAPEI	80 €	POUR : 10 CONTRE : 3
LOISIRS ET CULTURE (ALEC)	460 €	Unanimité
PETANQUE CANALAISE	460 €	Unanimité
ACCA CANALS	150 €	Unanimité
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (PARPALHOLS)	200 €	Unanimité
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GRISOLLES	150 €	Unanimité
BALL TRAP CLUB PERIGAL	150 €	Unanimité
REPLAY 82	200 €	Unanimité
GRIL DE SAINT LAURENT	150 €	Unanimité
CŒUR DE PIN'UP	150 €	Unanimité

Après discussion, le Conseil Municipal accepte l'attribution de ces subventions et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026

Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

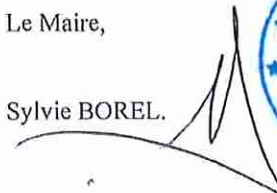
Le secrétaire de séance,

Jean-Charles REYNAUD.



Le Maire,

Sylvie BOREL.




DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_21

OBJET : Subvention 2026 Coopérative Scolaire de l'école de Canals

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2026, une subvention de fonctionnement de 800 € à la coopérative scolaire de Canals.

Madame le Maire précise que cette subvention sera versée à l'OCCE 82 dont le siège se situe 28, avenue Charles de Gaulle à Montauban, pour la coopérative scolaire de l'école de Canals, afin de financer, notamment, les sorties éducatives et le spectacle musical annuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de cette subvention, pour 2026, d'un montant de 800 € et les modalités de versement et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

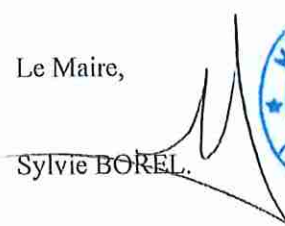
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,


Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,


Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_22

OBJET : Subvention exceptionnelle sortie en classe découverte pour l'école de Canals

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle de Madame la Directrice de l'école de Canals concernant une sortie en classe découverte. Madame le Maire propose de verser la somme de deux mille euros (2 000 €).

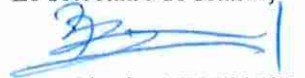
Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de deux mille euros (2 000 €) pour la sortie en classe découverte et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,


Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_23

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des marchés publics et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit être composée :

→ D'un Président : le Maire ou son représentant,

→ De trois membres titulaires et de trois membres suppléants du Conseil Municipal, par vote à bulletin secret. Se proposent, dans l'ordre, Mme Lisa JOFFRE, M. Stéphane THERON, M. Alain HAMMERLIN membres titulaires et M. Lionel FERRANTE, M. Jean-Charles REYNAUD, Mme Gaëlle CLARA membres suppléants.

Vu l'article L2121-21 du CGCT, comme une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre des propositions et pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire donne lecture de la composition de la commission, à savoir :

→ Trois membres titulaires :
. Mme Lisa JOFFRE
. M. Stéphane THERON
. M. Alain HAMMERLIN

→ Trois membres suppléants :
. M. Lionel FERRANTE
. M. Jean-Charles REYNAUD
. Mme Gaëlle CLARA

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le :

29 AVR. 2026

Certifié exécutoire le :

29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27/04/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Étaient absents excusés : Mme Gaëlle CLARA et M. Stéphane THERON.

Monsieur Jean-Charles REYNAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_24

OBJET : Commission communale des Impôts Directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, à savoir :

BATTISTELLA Thierry	OURMIERES Marc	VERZEROLI Xavier
BOISVERT Emile	PURCHA François	MATÉO Michel
BRULIN Franck	RAMA Guy	CLARA Gaëlle
CATTAZZO Rinaldo	THAU Denis	DAVID épouse CLARA Brigitte
CAZALON Serge	ZANUSSO Patricia	HAMMERLIN Alain
CHAPILLON Gilles	COURTE épouse MIANCIEN Anne-Marie	AINARDI Raymond
FONT épouse JOFFRE Lisa	LAMBERT Florence	DELCROS Gérard
MAZANA Robert	THERON Stéphane	MASSARUTTO Romain

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28 avril 2026

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2026
Certifié exécutoire le : 29 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Charles REYNAUD.

Le Maire,

Sylvie BOREL

